



Apprentissage - horaire de travail empiètent les heures de cours

Par Chaaaaaat

Bonjour,

je suis alternance dans une agence de garde à domicile. On me "propose" une garde à l'année qui m'empêche d'arriver à l'heure en cours. L'entreprise me dit que "les gardes prévalent sur les cours" et que ce n'est pas grave si j'arrive en retard en cours, que c'était déjà le cas l'année précédente.

au total, si j'accepte je louperai 13h de cours en plus des difficultés liées au fait d'arriver en cours de route...

tout ceci est-il bien légal ?

Par Isadore

Bonjour,

Sachant que vous êtes tenu d'assister aux cours, sans quoi l'école risque de vous sanctionner, non.

Le principe de l'alternance, c'est d'avoir un salarié qui travaille ET étudie. J'ai l'impression que l'employeur n'a pas tout saisi... ou cherche à embaucher à moindre coût.

Par Chaaaaaat

Pour les embauche à moindre coût ça c'est sur, l'offre d'alternance chez eux n'existerait pas dans le cas inverse je pense

Théoriquement mes absences seraient justifiées par mon contrat + les mails de l'entreprise mais effectivement ce n'est pas le principe de l'apprentissage?.

Merci beaucoup pour votre réponse, je vais donc contacter l'école

Par kang74

Bonjour

Il faut voir avec votre centre de formation .

Il y a effectivement des tolérances pour justement apprendre comme il faut le vrai rythme de travail de cette entreprise . Si votre centre de formation est ok, il faudra s'organiser pour rattraper les heures perdues .

Par Chaaaaaat

J'ai donc plus de travail pour le même salaire ?

Par kang74

Vous rattrapez le peu de cours que vous manquez ...si vous le souhaitez .

Je rappelle qu'un apprentissage est ni plus ni moins une possibilité d'avoir un diplôme en ayant une expérience professionnelle à faire valoir , en ayant une formation financée par l'employeur et une rémunération .

Sachez que vous pouvez trouver une autre entreprise d'accueil : voyez avec votre centre de formation, là aussi .